

DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES

## EXTRAIT

2031111

02/02/99

du Registre des Délibérations du Comité du

SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 04 FEVRIER 1999

Objet : L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit  
et le quatre Février à dix-sept heures trente

Autorisation

d'Ester en Justice

au T.A. de Nice

Affaire 98.5192

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean THAON

9902/04

Présents ou représentés :

MM. THAON, BALDINI, BARBIER, BELLEOUD, BONNET,  
DEBERDT, DUHALDE, FRANCO, FRERE, GINESY, LORENZI,  
MARY, OLLIE, PASCAL, REGHEZZA, SENECA, VIAL, VICTOR,  
ET TREHIN,  
MMES BOURRIER-REYNAUD, DALMASSO, COHEN, FORESTIER,  
GIUDICELLI, RAVEL-TOLLARDO, RAYBAUD, SOMARIA.

Le Président informe l'Assemblée que Monsieur DUBREUIL attaque de nouveau le Syndicat Mixte devant le Tribunal Administratif de Nice pour un courrier en date du 15 Mai 1998 du Directeur Général.

Or, ce courrier, compte tenu de la confusion possible du terme "avertissement" avec une procédure de sanction disciplinaire, a été rapporté par le Président du Syndicat Mixte en date du 15 Octobre 1998.

Le Président indique qu'il faut porter ces informations auprès du Tribunal Administratif de Nice.

Il demande, en conséquence, l'autorisation d'ester en justice devant le Tribunal Administratif de Nice.

Oui, l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- 1) APPROUVE l'exposé du Président.
- 2) AUTORISE le Président à ester en justice devant le Tribunal Administratif de Nice dans le cadre de l'affaire N° 98.5192 formulée par Monsieur James DUBREUIL.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.  
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,  
Charles GINESY

